

## Main-d'œuvre salariée et matériel, deux facteurs de développement

Solange RATTIN

SCEES - Bureau de  
l'information statistique

***En 2005, un peu moins d'une exploitation professionnelle sur deux emploie une main-d'œuvre salariée non familiale, permanente ou saisonnière. Les maraîchers, les horticulteurs et les viticulteurs sont toujours les plus gros employeurs. Le nombre d'emplois salariés permanents a très peu évolué en cinq ans malgré la diminution du nombre d'employeurs. Ils sont 143 000 en 2005.***

***L'investissement en matériel se traduit surtout par un remplacement de l'existant par des machines de plus en plus puissantes. Par ailleurs, une part croissante d'exploitations fait appel au matériel d'entreprises extérieures.***

***En 2005, 20 % des exploitations professionnelles sont équipées pour irriguer, cette proportion s'élevant notablement dans les régions de grandes cultures et de cultures permanentes.***

Le mouvement général d'agrandissement des exploitations professionnelles et le développement spectaculaire du phénomène sociétal nécessitent l'emploi de moyens appropriés, tant humains que matériels. Sur le plan humain, il s'agit de la main-d'œuvre salariée non familiale, permanente ou occasionnelle. Elle est relativement stable depuis quelques années, malgré la diminution du nombre d'employeurs, et pallie en quelque sorte la « défection » familiale. En effet, les membres des ménages d'exploitants, enfants comme conjoints, dissocient de plus en plus la résidence et la profession, en exerçant un métier hors agriculture [1]. Sur le plan matériel, des machines performantes sont utilisées pour optimiser la production. La gestion de l'irri-

gation des cultures répond au même objectif auquel s'ajoutent des préoccupations environnementales.

Le nombre d'exploitations professionnelles employant des salariés non familiaux, permanents ou saisonniers, diminue très peu entre 2000 et 2005. Avec 160 000 unités, elles ne sont pourtant pas majoritaires. Les besoins en main-d'œuvre sont plus grands pour les exploitations de taille importante : les trois quarts des unités de taille supérieure à 100 unités de dimension économique européenne (UDE) – soit l'équivalent de plus de 150 hectares de blé – emploient des salariés non familiaux, la moitié seulement de celles dont la taille est comprise entre 60 et 100 UDE. Plus

grandes, les sociétés sont davantage employeuses que les exploitations individuelles. Toutefois, à cet effet de la taille se superposent d'autres facteurs, comme l'orientation principale de production. D'une part, les exploitations de grandes cultures sont plus souvent sous forme sociétaire que les élevages bovins par exemple. D'autre part, elles sont aussi plus souvent employeuses de salariés. Le nombre d'exploitations utilisant exclusivement des salariés saisonniers est stable, tan-

dis que celui des employeurs de salariés permanents diminue légèrement entre 2000 et 2005. Par ailleurs, la majorité des exploitations professionnelles avec salariés permanents n'en ont qu'un seul, les exploitations individuelles dans une proportion de 75 %, les sociétés dans une proportion de 58 % (tableau 1).

### Les cultures permanentes nécessitent des salariés non familiaux

Une minorité d'exploitations professionnelles emploie des salariés permanents non familiaux : 63 000 en 2005, soit 18 % de l'ensemble des exploitations professionnelles. Les employeurs sont aussi nombreux en viticulture d'appellation qu'en grandes cultures, alors que le nombre total d'exploitations de grandes cultures est deux fois plus important que celui des exploitations viticoles. À l'opposé les élevages d'herbivores, soit 37 % de l'ensemble des exploitations professionnelles, ne regroupent que 19 % des employeurs de salariés permanents.

Les maraîchers et les horticulteurs sont peu nombreux mais ils ont la plus forte propension à l'emploi : près d'une exploitation sur deux. Les viticulteurs d'appellation viennent en second, puis les éleveurs de porcs et volailles. Les éleveurs d'herbivores sont beaucoup plus rarement employeurs (graphique 1). Ainsi, la proportion d'exploitations professionnelles avec salariés permanents est-elle la plus forte en Île-de-France (34 %) et en Picardie (34 %), zones de grandes cultures, ainsi qu'en Champagne-Ardenne viticole (26 %). À l'opposé, moins de 10 % des exploitations d'élevage de Franche-Comté et d'Auvergne ont recours à ces salariés (carte 1).

Un tiers des viticulteurs d'appellation emploie à la fois des salariés permanents et des salariés saisonniers et environ 45 % occupent uniquement des saisonniers. Les autres producteurs de cultures permanentes, notamment les arboriculteurs fruitiers, font moins souvent appel aux deux types de main-d'œuvre, mais plus de 70 % emploient au moins des salariés saisonniers. Ce sont donc les régions productrices de cultures permanentes qui sont aussi employeuses de salariés saisonniers : environ 60 % des exploitations de Champagne-Ardenne, d'Alsace et du Languedoc-Roussillon occupent des salariés saisonniers (carte 2).

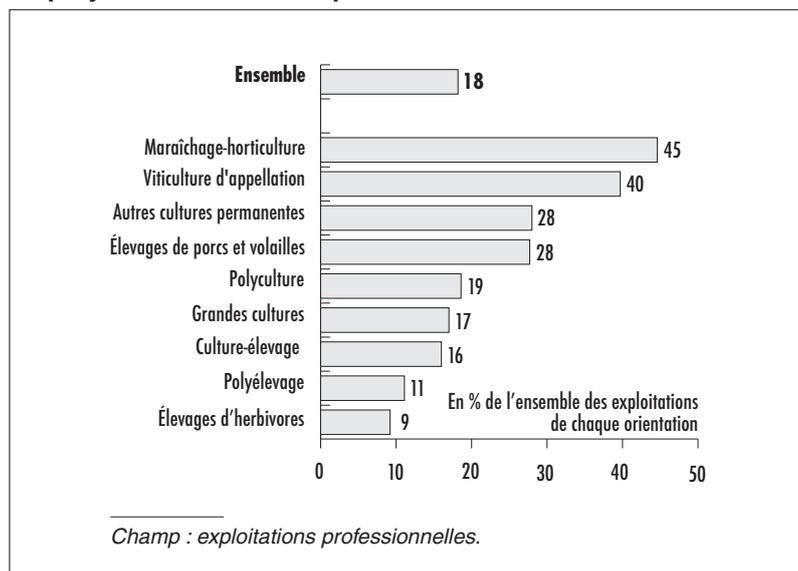
Tableau 1  
Le nombre d'employeurs de main-d'œuvre saisonnière est stable

	Effectifs en milliers		Taux annuel moyen de variation 2000-2005 en %
	2000	2005	
<b>Ensemble des exploitations</b>	<b>393,9</b>	<b>346,5</b>	<b>- 2,5</b>
Avec salariés non familiaux, permanents ou saisonniers	163,7	160,2	- 0,4
dont avec permanents seulement	28,5	27,3	- 0,9
dont avec saisonniers seulement	97,9	97,2	- 0,1
dont avec permanents et saisonniers	37,3	35,7	- 0,9
Emplois salariés permanents non familiaux	150,1	143,1	- 1,0

*Champ : exploitations professionnelles.*

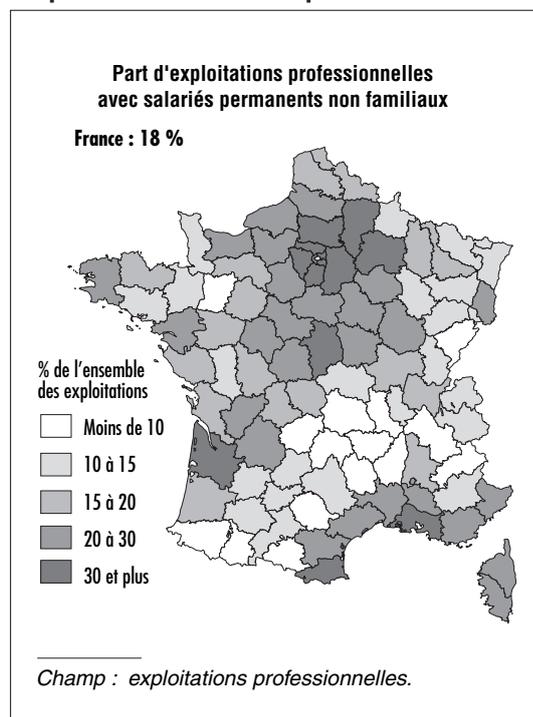
Source : AGRESTE - Enquête structure 2005 et recensement agricole 2000 (même échantillon)

Graphique 1  
Les exploitations maraîchères et horticoles sont les plus employeuses de salariés permanents non familiaux



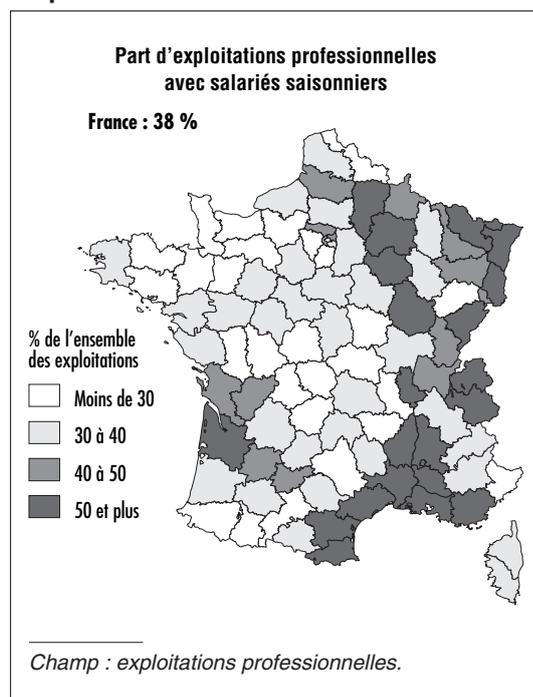
Source : AGRESTE - Enquête structure 2005

Carte 1  
**Les exploitations de grandes cultures emploient des salariés permanents**



Source : AGRESTE - Enquête structure 2005

Carte 2  
**Les exploitations de cultures permanentes emploient des salariés saisonniers**



Source : AGRESTE - Enquête structure 2005

## Un quart des emplois salariés permanents en viticulture d'appellation

Les exploitations professionnelles totalisent 143 000 emplois de salariés permanents non familiaux en 2005, un effectif quasi stable par rapport à celui de 2000. Les emplois féminins ne regroupent encore que 23 % des emplois totaux, mais ils augmentent, contrairement aux emplois masculins. Le « salarié-type » est un homme de moins de 40 ans et 41 % des salariés permanents répondent à ce profil en 2005.

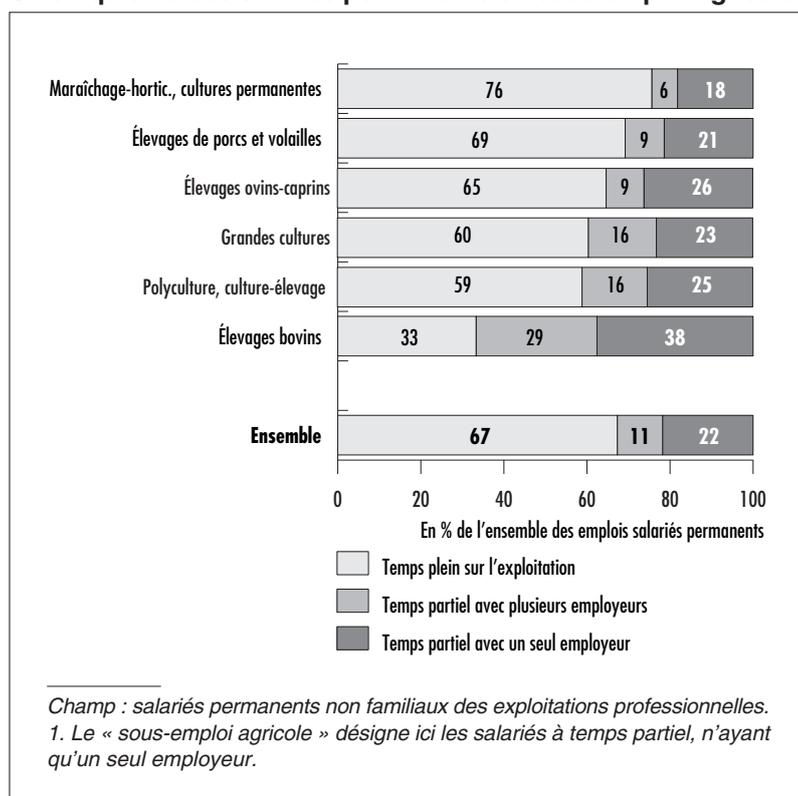
Plus du quart des salariés permanents non familiaux travaillent en viticulture d'appellation, puis en second lieu en maraîchage et en horticulture. Ainsi, près de 60 % des emplois sont regroupés dans sept régions seulement, dont 15 % en Aquitaine et 10 % dans les Pays de la Loire.

Les secteurs les plus pourvoyeurs d'emplois sont aussi ceux où les salariés travaillent à plein temps : plus des trois quarts des emplois sont à plein temps en maraîchage, en horticulture et en cultures permanentes. En revanche, les grandes cultures n'offrent que 60 % d'emplois à plein temps et les élevages bovins seulement un tiers. Comme dans les autres catégories d'actifs agricoles, le plein temps est moins répandu chez les femmes, de même que la multiplicité des emplois, notamment par le biais de groupements d'employeurs. Au total, 11 % des salariés permanents travaillent à temps partiel sur plusieurs exploitations. Mais 22 % font un temps partiel sur une seule exploitation, soit qu'ils exercent parallèlement une activité dans un autre secteur, soit qu'ils se trouvent en situation de sous-emploi (graphique 2).

## Moins de tracteurs mais plus puissants

L'agrandissement général des exploitations contribue à promouvoir l'emploi salarié, mais il va aussi de pair avec l'essor de la mécanisation. Pour les tracteurs, cet essor ne se traduit plus par un accroissement du parc total, mais par un remplacement du matériel existant par des machines de plus en plus puissantes. En 2005, le parc de tracteurs en propriété et copropriété des exploitants professionnels totalise 979 000 machines, nombre réduit depuis 2000. Ce sont les engins les

Graphique 2

**Un cinquième des salariés permanents en sous-emploi agricole<sup>1</sup>**

Source : AGRESTE - Enquête structure 2005

Tableau 2

**Les tracteurs montent en puissance**

Parc de matériel en propriété et copropriété des exploitations professionnelles

	2000	2005	Taux de variation du parc entre 2000 et 2005
	Milliers		%
Total tracteurs	1 023,6	978,8	- 4,4
moins de 55 ch din <sup>1</sup>	242,9	179,8	- 26,0
55 à 79 ch din	377,9	334,0	- 11,6
80 à 134 ch din	356,7	395,9	- 11,0
135 à 169 ch din	36,0	52,8	+ 46,7
170 ch din et plus	10,1	16,3	+ 62,0
Moissonneuses-batteuses	83,0	73,0	- 12,0
Presses à grosses balles	115,1	115,1	0,0
Motoculteurs, motofaucheuses, motohoues	65,5	43,1	- 34,2

Champ : exploitations professionnelles.

1. Le cheval (ch) est une unité de puissance réelle employée à côté de l'unité légale, le watt (1 ch = 735 W).

Les tracteurs sont classés selon leur puissance nominale, c'est-à-dire la puissance maximale du moteur dont ils sont pourvus. La puissance nominale est mesurée selon la norme DIN (moteurs et accessoires) ou la norme SAE (moteur nu).

Source : AGRESTE - Enquête structure 2005 et recensement agricole 2000 (même échantillon)

moins puissants dont le nombre régresse. À l'inverse, celui des plus puissants augmente fortement. Les tracteurs de moins de 80 chevaux représentent encore la moitié du parc, mais leur part ne cesse de diminuer au profit de puissances supérieures (tableau 2).

Par ailleurs, la spécialisation des exploitations influe fortement sur la puissance utilisée. Les exploitations de cultures permanentes ainsi que le maraîchage et l'horticulture, caractérisés par des surfaces modestes, nécessitent moins la puissance que l'adaptation à la spécificité des travaux. Plus de 80 % de leur parc de tracteurs consiste en machines de moins de 80 chevaux. Les tracteurs les plus puissants sont monopolisés par les exploitations de grandes cultures : elles détiennent 80 % du parc de plus de 170 chevaux. Ainsi, six régions totalisent plus de 60 % de l'ensemble des tracteurs les plus puissants : la Picardie, la Champagne-Ardenne, le Centre, la Bourgogne, la Lorraine et l'Île-de-France. C'est dans cette dernière région que la part des tracteurs de plus de 170 chevaux dans le parc total est la plus forte : 9 % en 2005, contre 2 % dans l'ensemble des exploitations.

**Le recours à l'extérieur est important pour le matériel spécialisé**

Les engins peu puissants tels que les motoculteurs, les motohoues et les motofraises, sont surtout utilisés sur les petites surfaces et leur utilisation décroît très vite quand la surface de l'exploitation augmente. En 2005, le parc en propriété ou copropriété des exploitations totalise 43 000 appareils. Plus de 40 % des maraîchers et des horticulteurs en possèdent.

Les moissonneuses-batteuses réalisent en une seule opération la moisson et le battage des céréales et des oléoprotéagineux. Avec 73 000 machines en propriété ou copropriété en 2005, ce parc a diminué de 12 % par rapport à 2000. Plus de la moitié appartient à des exploitations de grandes cultures. Par ailleurs, près de la moitié de ces exploitations de grandes cultures utilise des moissonneuses-batteuses extérieures à l'exploitation, par l'intermédiaire de l'entraide, d'entreprises de travaux agricoles (Eta) ou de coopératives d'utilisation de matériel agricole (Cuma). Pour les ramasseuses-presses,

l'utilisation extérieure est plus importante dans les exploitations d'élevage (graphique 3). La mise en commun du matériel permet de réduire les achats et les charges. En 2004, le matériel représentait 60 % des investissements (acquisitions moins cessions) des exploitations et 25 % des actifs immobilisés sur l'exploitation [2]. Par ailleurs, le partage du matériel permet aussi de bénéficier des derniers apports technologiques. Les prestataires de service disposent en effet d'un parc de machines récentes et de forte puissance. Par ailleurs, ils reçoivent des aides à l'équipement sous forme de prêts spéciaux [3]. En 2005, les 13 100 Cuma regroupent 230 000 agriculteurs adhérents. Elles emploient 2 300 salariés permanents et 3 400 salariés saisonniers, qui s'ajoutent à l'effectif présent sur les exploitations<sup>1</sup>.

1. Source : [www.Cuma.fr](http://www.Cuma.fr).

### Les surfaces irriguées stagnent

L'irrigation occupe une place très importante dans la mise en valeur des sols et s'est développée de façon régulière au cours des trente dernières années. Elle semble toutefois avoir atteint un plafond. En 2005, 2,5 millions d'hectares sont équipés pour l'irrigation, une superficie sensiblement stable par rapport à celle de 2000. Mais depuis 1988, la superficie totale irrigable des exploitations professionnelles a

augmenté de 50 % et la superficie moyenne irrigable a doublé (tableau 3).

En 2005, 20 % des exploitations professionnelles sont équipées pour irriguer, mais cette proportion varie considérablement suivant la zone géographique et ses principales spéculations. La Provence et l'Aquitaine, avec un quart de leur superficie agricole utilisée irrigable, ont été les premières à s'équiper et demeurent en tête. Les principales cultures irriguées étant le maïs, les semences, les

Tableau 3  
**La superficie moyenne irrigable des exploitations professionnelles s'accroît de 10 % en cinq ans**

En milliers d'exploitations et d'ha

Type de superficie	1988	2000	2005
<b>Irrigable<sup>1</sup></b>			
Nombre d'exploitations	102,4	85,6	78,7
Superficie	1 703,3	2 508,9	2 542,5
Superficie moyenne (ha)	16,6	29,3	32,3
<b>Irriguée<sup>2</sup></b>			
Nombre d'exploitations	94,0	79,4	73,8
Superficie	1 089,5	1 496,3	1 593,1
Superficie moyenne (ha)	11,6	18,8	21,6

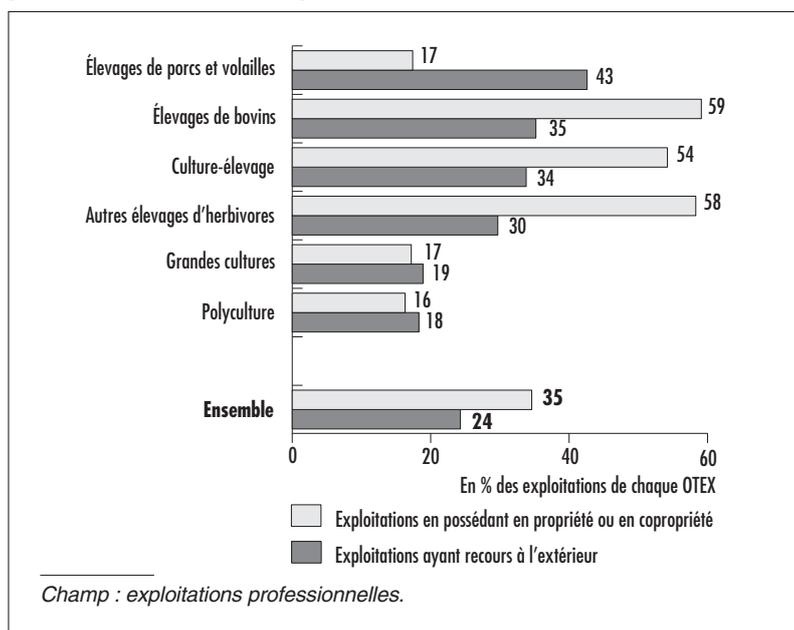
Champ : exploitations professionnelles

1. Équipée pour l'irrigation.

2. Superficie irriguée au moins une fois dans l'année.

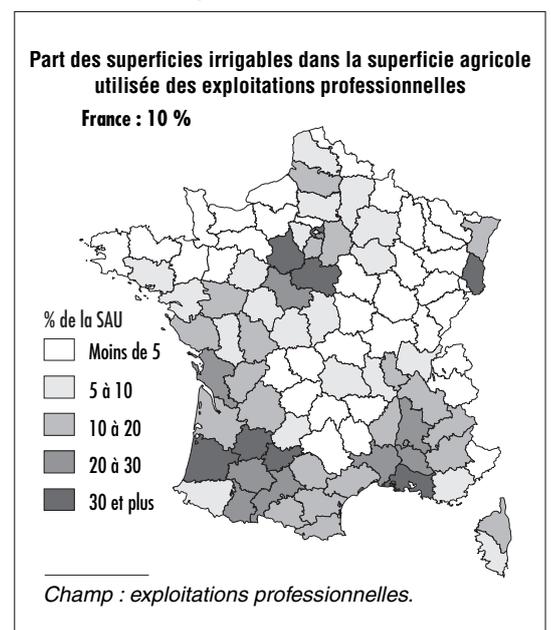
Source : AGRESTE - Enquête structure 2005, recensements agricoles 2000 (même échantillon) et 1988

Graphique 3  
**La propriété plus répandue que le recours à l'extérieur pour les ramasseuses-presses**



Source : AGRESTE - Enquête structure 2005

Carte 3  
**La superficie irrigable se concentre dans les zones de grandes cultures et de cultures permanentes**



Source : AGRESTE - Enquête structure 2005

légumes et les vergers, ce sont les zones productrices qui bénéficient le plus d'un équipement (carte 3). Par ailleurs, les productions sous contrat sont désormais soumises à des clauses qui exigent un équipement pour l'irrigation. Plus de huit exploitants sur dix, équipés pour irriguer, disposent d'un système par aspersion. La micro-irrigation concerne environ 20 % des irrigants. L'équipement mobile est toujours majoritaire, avec 53 % des exploitants et 59 % des surfaces équipés.

L'utilisation des équipements d'irrigation varie d'une année sur l'autre en fonction des conditions climatiques. Le maïs, par exemple, nécessite un apport d'eau chaque année, mais les équipements peuvent être utilisés pendant des épisodes de sécheresse printanière pour des cultures habituellement non arrosées, tel le blé tendre. En 2005, un million et demi d'hectares ont été irrigués au moins une fois dans l'année, soit 6 % de la superficie agricole utilisée des exploitations professionnelles.

## Bibliographie

[1] GRIVAUX J. et RATTIN S. (2006), « Enquête sur la structure des exploitations agricoles en 2005 - L'agrandissement va de pair avec l'essor des formes sociétaires ». *AGRESTE - Primeur* n° 181.

[2] SCEES - INSEE - INRA (2006), « Résultats économiques des exploitations agricoles en 2004 ». *AGRESTE - Cahiers* n° 3, mai.

[3] BROCARD P. et GUYENRO T. (2005), « Le machinisme agricole en France - Au cœur de la mondialisation, l'innovation au service du développement durable ». Sessi, *Le 4 Pages des statistiques industrielles*, n° 202.